

1. Couloirs aériens.

La menace du déplacement d'un couloir aérien d'accès à Orly vers le Sud-Essonne se précise ! La conclusion favorable de l'enquête publique est un signe qui ne trompe pas et le report de sa mise en œuvre au printemps 2011 ne doit pas faire illusion...

Plus que jamais il est urgent de se mobiliser sur ce dossier et les élus présents [] à la réunion d'Etampes le 17 mai dernier l'ont bien compris, interpellant dans une déclaration commune le Préfet sur la nécessité d'une réelle concertation.*

Le temps presse ! Chef-lieu de canton, siège de la communauté de communes et sans doute une des communes parmi les plus touchées par les nuisances liées à ce nouvel aménagement aérien, pourquoi sommes-nous absents de cette mobilisation ? Comment peut-on expliquer ce silence inquiétant ? Cela signifie-t-il que nous avons déjà renoncé à mener ce combat pourtant indispensable à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie ?

** : Boussaingault, Campion, Charron, Colombani, Crosnier, Girardeau, Echaroux, Legois, Parâtre, Perthuis, et Marlin.*

Réponse :

La modification des procédures des vols à l'approche et au départ des aéroports franciliens reste une préoccupation majeure pour l'ensemble des Maires du sud de l'Ile de France. Ainsi, dans ce sens, M. Marlin a déposé le 27 avril dernier une question écrite à l'attention de M. Dominique Bussereau pour connaître les critères qui ont prévalu dans la sélection des membres du Comité régional de concertation. En effet, il est étonnant et surtout regrettable qu'aucun parlementaire de l'Essonne n'y a été associé, ni même le Président du PNR du Gâtinais dont les communes sont particulièrement impactées par cette modification.

Suite à la réunion du 17 mai, une déclaration commune, prise au nom de l'ensemble des élus du Sud Essonne, a été adressée au Préfet demandant le retrait de toute modification des couloirs aériens au profit d'un relèvement de l'altitude et d'une adaptation nécessaire des procédures d'atterrissage. Il est également demandé la mise en place d'un comité de pilotage sous l'égide du Préfet de l'Essonne.

Par un courrier en date du 21 mai dernier, Mme Campion sollicite l'adoption d'une motion par le Conseil Municipal.

Etréchy a déjà satisfait à cette demande par délibération n° 59/2009 en date du 27 novembre 2009, la motion adoptée reprenant pour l'essentiel les termes de la question écrite déposée par M. Marlin... Rappelons-nous également la tenue de la réunion d'information à la Salle Jean Monnet, en fin d'année 2009.

Nous ne sommes donc pas absents de cette mobilisation, il n'y a donc pas de « silence inquiétant ». Par contre, il y a un suivi attentif de l'ensemble des développements de ce dossier, sachant que les élus d'Etréchy ont déjà montré leur opposition à ce projet, et qu'ils continueront à le faire.